



10 RUE FREDERIC MISTRAL - 26290 DONZÈRE
Téléphone : 04 75 49 70 30 - Fax : 04 75 51 55 38
E-mail : mairie@donzere.net

Note Synthétique Compte Administratif 2022

Budget annexe Assainissement



Mairie de Donzère - 10 Rue Frédéric Mistral - 26290 DONZÈRE - Tél. : 04 75 49 70 30
E-mail : mairie@donzere.net / www.maire-donzere.fr

   Ville de Donzère

Table des matières

Introduction :.....	2
1. Section d'exploitation.....	3
1.1 Les recettes réelles d'exploitation.....	3
1.2 Les dépenses réelles d'exploitation	4
2. Section d'investissement.....	5
2.1 Les recettes d'investissement	5
2.2 Les dépenses réelles d'investissement.....	6
3. Résultats de l'exercice	7
4. Ratios d'analyse financière.....	8

Introduction :

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section d'exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section d'exploitation ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2022 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière du budget annexe Assainissement.

1. Section d'exploitation

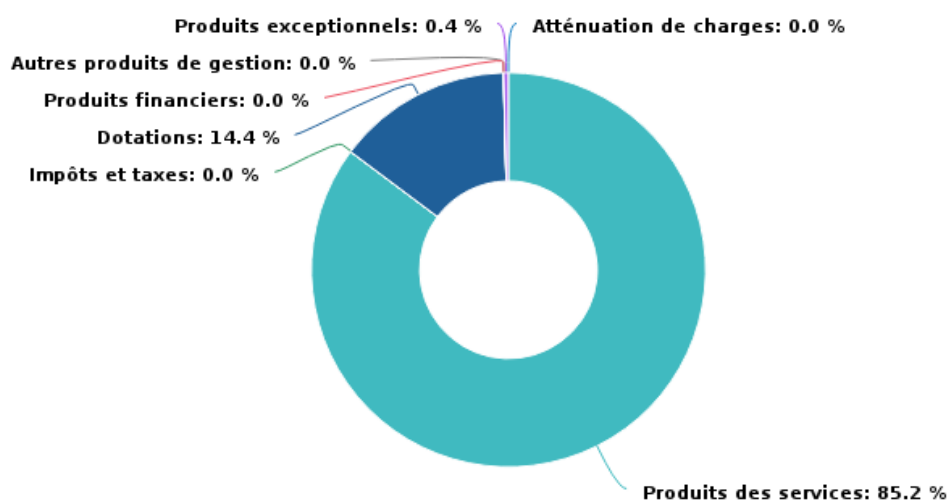
1.1 Les recettes réelles d'exploitation

La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 185 371 €, elles étaient de 182 543 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	31 339 €	31 209 €	26 664 €	-14.56 %
Recettes d'exploitation	233 651 €	151 334 €	157 977 €	4,39 %
Autres recettes	0 €	0 €	730 €	0 %
Total Recettes d'exploitation	264 990 €	182 543 €	185 371 €	1.55 %

1.2 Les dépenses réelles d'exploitation

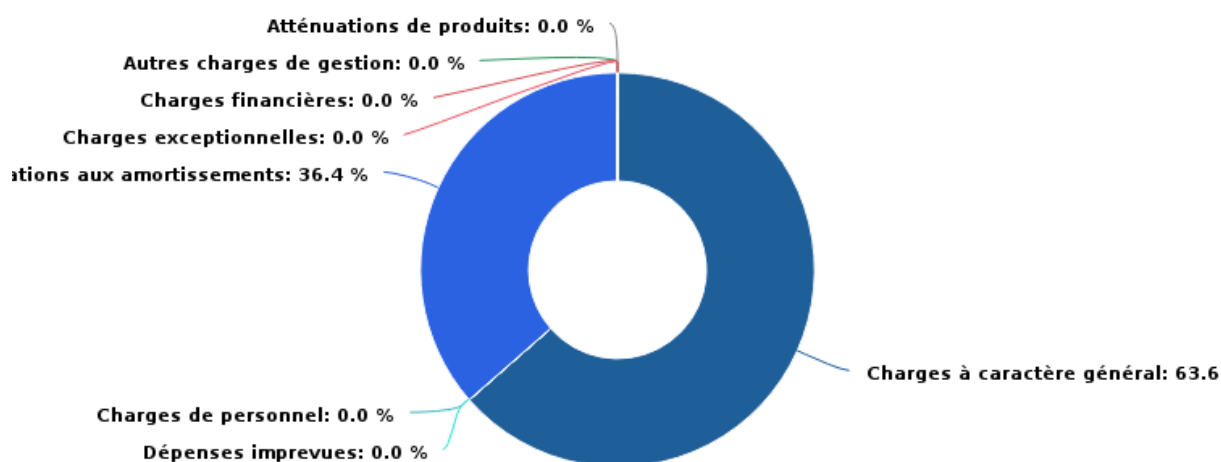
Concernant les dépenses d'exploitation, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à un montant total de 11 579 €, elles étaient de 25 869 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	8 522 €	7 869 €	7 359 €	-6,48 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	1 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	18 000 €	4 220 €	-76,56 %
Total Dépenses d'exploitation	8 523 €	25 869 €	11 579 €	-55,24 %

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section d'exploitation qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

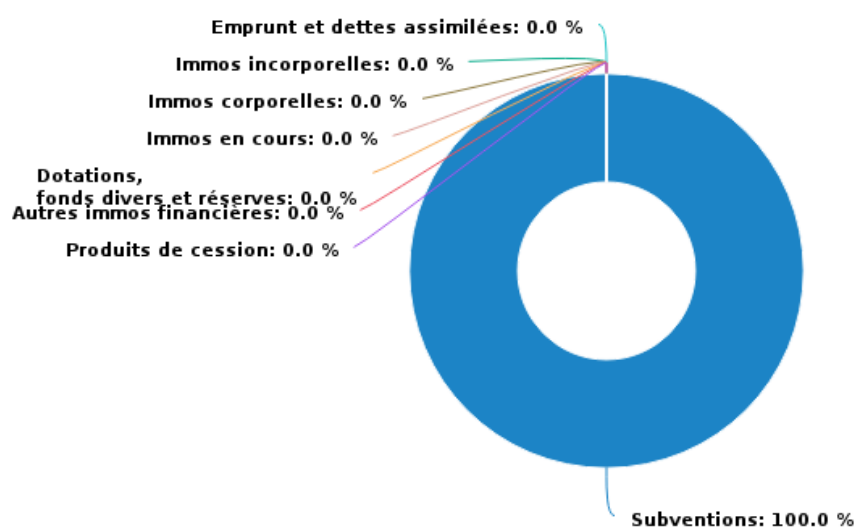
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...) ;
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent d'exploitation capitalisé (l'imputation des excédents de la section d'exploitation) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 116 999 €, elles étaient de 236 525 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	7 489 €	32 776 €	116 999 €	256,97 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>463 314 €</i>	<i>203 749 €</i>	<i>0 €</i>	<i>-100 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	473 803 €	236 525 €	116 999 €	-50,53 %

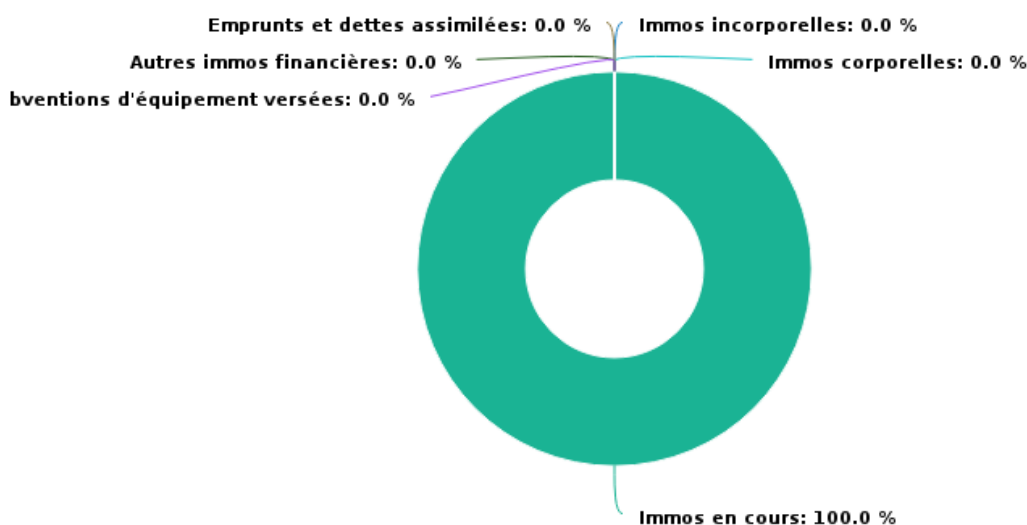
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 133 551 €, elles étaient de 433 943 € en 2021.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	358 944 €	433 943 €	133 551 €	-69,22 %
Emprunts et dettes assimilées	12 271 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	371 215 €	433 943 €	133 551 €	-69,22 %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	123 243 €	244 933 €	121 690 €
Section d'investissement	193 113 €	228 663 €	35 550 €
Total	316 356 €	473 596 €	157 240 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	0 €	322 576 €	-
Section d'investissement	0 €	205 396 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	123 243 €	567 509 €	444 265 €
Section d'investissement	193 113 €	434 059 €	240 946 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	0 €	0 €	-
Section d'investissement	7 126 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	123 243 €	567 509 €	444 265 €
Section d'investissement	200 239 €	434 059 €	233 820 €
Total	323 482 €	1 001 567 €	678 085 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section d'exploitation sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles d'exploitation et les dépenses réelles d'exploitation. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

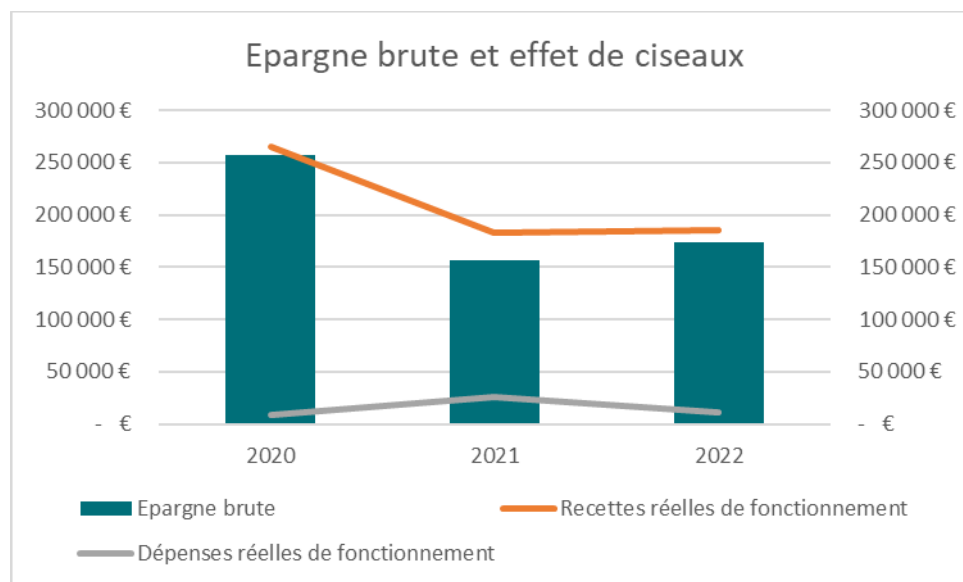
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section d'exploitation (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes Réelles d'exploitation	264 990	182 543	185 371	1.55 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>730</i>	<i>- %</i>
Dépenses Réelles d'exploitation	8 523	25 869	11 579	-55,24 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>18 000</i>	<i>0</i>	<i>-100 %</i>
Epargne brute (€)	256 467	156 675	173 792	10,93 %
Taux d'épargne brute %	96.78 %	85.83 %	93.75 %	-
Amortissement du capital de la dette	12 271 €	0 €	0 €	-%
Epargne nette (€)	244 196 €	156 675 €	173 792 €	10,93 %
Encours de dette	0 €	0 €	0 €	- %
Capacité de désendettement	0	0	0	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles d'exploitation progressent plus rapidement que les recettes réelles d'exploitation, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

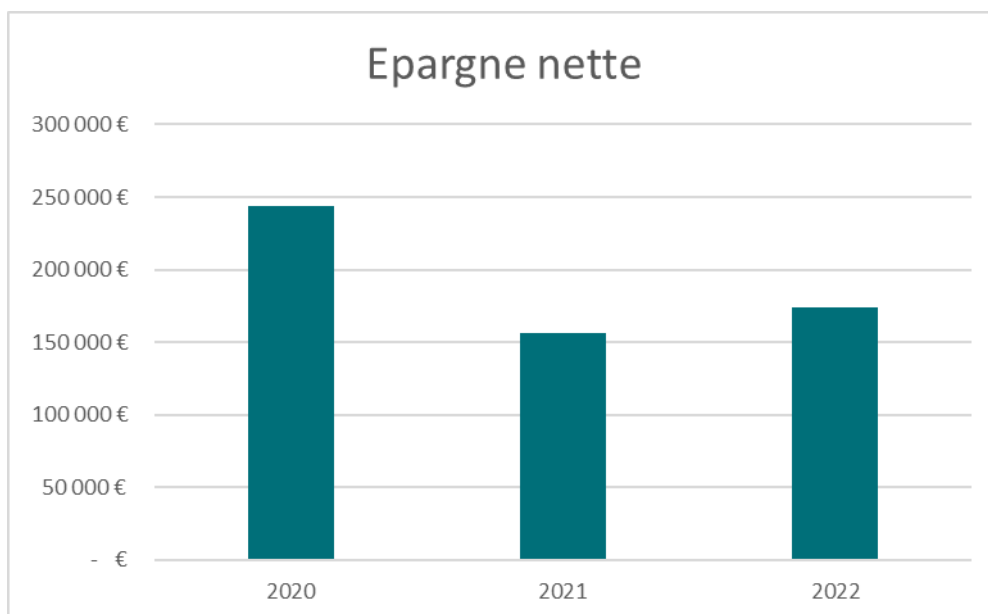
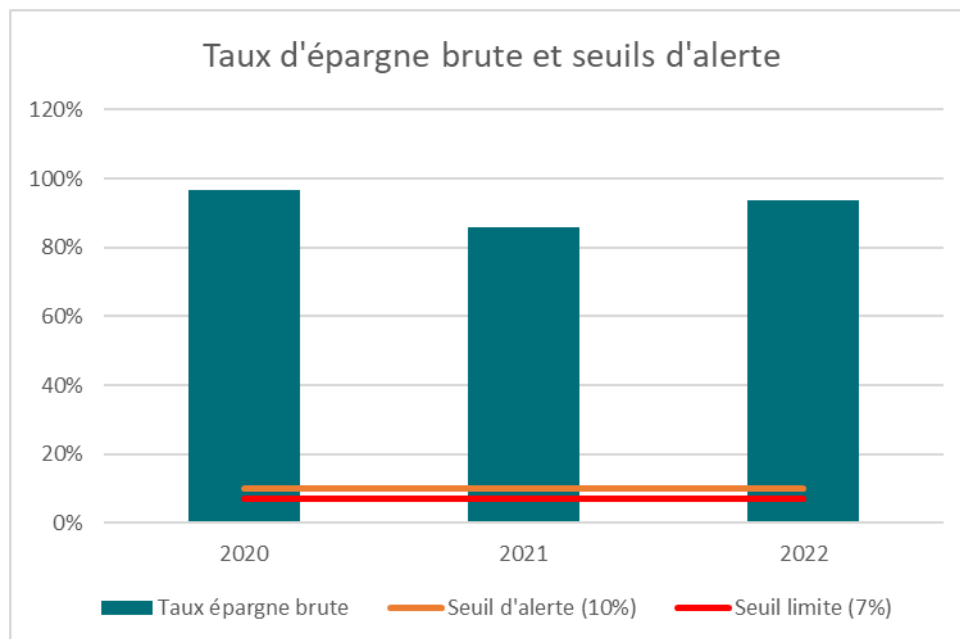


Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles d'exploitation de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2020 (DGCL – Données DGFIP).



Capacité de désendettement au vu du Compte Administratif 2022 : il n'y a pas d'emprunt sur le budget annexe assainissement.